

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' **OLIVET**



Séance du 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, ROGER Jean, BARDOLS Frédérique, BRETON Antoine, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine.

Absent : LORICHON Michel

Monsieur Stéphane MUREZ a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Monsieur le Maire se retire de la salle, et laisse la place au doyen de l'assemblée, Jean ROGER, et ne prend pas part au vote,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE

- DE STATUER sur l'ensemble des comptes financier unique de l'exercice écoulé

- D'ARRETER les résultats de clôture suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles de l'exercice : 71 396,34 €

Recettes réelles de l'exercice : 42 358,77 €

Résultat de clôture : - 29 037,57 €

Résultat antérieur reporté : - 25 939,79 €

RÉSULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT - 54 977,36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de l'exercice : 364 579,13 €

Recettes réelles de l'exercice : 388 196,32 €

Résultat de clôture : 23 617,19 €

Résultat antérieur reporté : 204 995,18 €

RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT 228 612,37 €

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	10
de votants :	10

Date de convocation
23/02/2026

Date d'affichage
03/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET
DCM N° 2026 – 06 CFU 2025

VOTE	
POUR :	09
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/